

DRTO(2020)4

Strasbourg, le 4 décembre 2020

**9^E REUNION DU DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE
AVEC LA SOCIETE CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

*Strasbourg, 29-30 octobre 2020
Réunion par visioconférence – Plateforme KUDO*

**Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe
sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025)
Présentation – Mise en œuvre – Suivi**

LA COLLABORATION EST LA VOIE DU PROGRES

Rapport préparé par la Dr Zora Popova, Rapporteure générale

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

APERÇU DE LA REUNION

La 9^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage a concentré son attention sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), validé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 22 janvier 2020, qui orientera les activités de l'Organisation relatives aux Roms et Gens du voyage des 5 prochaines années. La rencontre organisée en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a permis à des représentants de la société civile, des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe et différents partenaires des Programmes conjoints Commission européenne/Conseil de l'Europe d'échanger sur les progrès de la situation des Roms et Gens du voyage en Europe sous l'angle de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique et de la poursuite de ses principaux objectifs:

- lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et promotion d'une égalité réelle et effective;
- promouvoir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens;
- soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives de qualité.

Deux questions ont servi de fil conducteur à l'ensemble des présentations et discussions de la réunion : *Comment tirer le meilleur parti du nouveau Plan d'action, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et quel rôle la société civile des Roms et Gens du voyage peut-elle jouer dans sa promotion et sa mise en œuvre?*

La pandémie de COVID-19 a durement frappé les communautés des Roms et Gens du voyage partout en Europe. Elle a révélé les carences existantes de la société, les lacunes des politiques d'intégration des Roms et les domaines dans lesquels des améliorations sont urgentes, soulignant ainsi l'importance de la solidarité et de la coopération entre les parties prenantes. Face à cette situation et à la crise humanitaire, les programmes du Conseil de l'Europe ont été rapidement réorientés et les budgets correspondants ont été adaptés. La définition d'une telle approche structurée dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces et coordonnées contre les conséquences à long terme de cette crise et de bien d'autres appelle une concertation des efforts, un dialogue constructif et de la planification stratégique. Nos sociétés doivent aborder la crise comme un défi structurel et chercher des modèles sortant du cadre des exemples classiques pour réussir à surmonter les problèmes d'absence ou de dysfonctionnement des infrastructures, de menaces de pandémies et de catastrophes naturelles futures. Le fil conducteur de la 9^e réunion du Dialogue était la question de savoir comment le Plan d'action stratégique pourrait offrir un instrument efficace non seulement pour faire avancer la cause des communautés des Roms et Gens du voyage, mais aussi afin de promouvoir l'émergence de sociétés plus égalitaires, intégratrices et plus solidaires. Dès lors, si l'on considère les déclarations des représentants du Forum européen des Roms et des gens du voyage (FERV) et du GATIEF, nous déplorons que ces deux organisations aient décidé de s'abstenir de participer à la réunion de Dialogue consacrée à la discussion des approches susceptibles de remédier à la situation actuelle.

CONCLUSIONS

La mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) (ci-après: le Plan) s'appuie sur la participation active de la société civile et, en particulier, des représentants des communautés des Roms et Gens du voyage dans toutes ses lignes d'action. Un volet essentiel de la mise en œuvre des activités du Plan, qui visent toutes l'objectif horizontal de la lutte contre les discriminations multiples et intersectionnelles, sont les processus de diffusion, de promotion, de mise en œuvre, de suivi et d'examen dans lesquels la société civile devrait jouer un rôle déterminant, par exemple par une participation active et constructive dans les appels, projets, événements, réunions de dialogue et efforts d'atténuation des crises du Conseil de l'Europe.

Participation

La coopération entre les autorités, la société civile et les autres parties prenantes est essentielle pour atténuer les graves retombées des crises. La mobilisation de la société civile et sa participation à l'élaboration de solutions et de mesures sont indispensables. D'où l'importance des réseaux et plateformes mis en place avec la participation active des communautés des Roms et Gens du voyage dans l'identification des besoins spécifiques et afin de pouvoir conjuguer les efforts pour y répondre. Les partenariats entre les autorités et les communautés sont nécessaires pour briser le cercle vicieux des interventions paternalistes, qui ne font qu'accroître la dépendance et l'exclusion des communautés. Il faut donc investir dans le renforcement des capacités des communautés afin que les différents acteurs deviennent des participants actifs et des partenaires intervenant sur un pied d'égalité dans le processus. La méthodologie du Programme conjoint « ROMACTED » de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe propose une approche systématique qui stimule les processus d'évolution des communautés et de mobilisation des partenaires locaux dans le cadre d'un dialogue constructif. Depuis 2017, les efforts ciblés consentis dans les Balkans occidentaux ont permis de créer et de former plus de 700 groupes d'action communautaire et groupes de travail institutionnels (et d'accompagner plus de 500 agents municipaux pour faire face aux besoins identifiés des communautés concernées). Ainsi, plus de 43 plans ont été élaborés et validés, 200 initiatives concrètes ont été préparées et environ 120 projets ont été financés et mis en œuvre par le biais du programme. En facilitant le dialogue entre les autorités locales et les groupes d'action communautaire, le programme ROMED a favorisé, au Portugal, la participation des parties prenantes aux processus décisionnels. Depuis le lancement du programme des Ecoles politiques roms (2013), 40 jeunes Roms ont été formés et accompagnés pour concevoir des activités et rejoindre des partis politiques nationaux. En 2017, un participant a été élu à une assemblée de conseil paroissial et plusieurs autres ont été inscrits sur des listes de partis. L'on espère que, lors des élections locales de 2021, des diplômés du programme des Ecoles politiques roms auront une véritable chance d'être élus.

La participation active des parties prenantes au processus de définition et d'application des normes, selon la méthode dite du développement de la communauté locale, leur permet de participer à la conception des politiques (locales) et d'induire des changements positifs. La Stratégie nationale en matière de santé pour les Gens du voyage (2010) et la reconnaissance des Travailleurs en tant que groupe ethnique (2017) en Irlande, ainsi que l'élaboration de plans d'action locaux dans 7 collectivités locales d'Albanie, par la suite financés à partir des budgets locaux et mis en œuvre conjointement par les partenaires et les collectivités locales dans le cadre du Programme conjoint « ROMACTED », en sont quelques exemples. Fort de ce travail de pionnier, le Programme conjoint « ROMACT » de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en Bulgarie et en Roumanie a mis l'accent sur le renforcement des capacités des villes et des représentants des communautés dans 46 et 80 localités, respectivement, pour l'élaboration de stratégies locales, la conception et la mise en œuvre de projets et la recherche de financements de l'UE et/ou de subventions conventionnelles. Ces demandes ont remporté un franc succès et le financement de projets a grandement favorisé les mesures pratiques d'intégration au niveau local.

Cette promotion de la participation active des particuliers et des groupes de jeunes, de femmes et de LGHTQI+ de la communauté des Roms et Gens du voyage dans les processus décisionnels est l'une des priorités du Plan. Même si les moyens nécessaires à la mise en œuvre des initiatives sont insuffisants, le principal frein à leur participation reste le manque de confiance dû à la persistance des préjugés et des pratiques discriminatoires à l'intérieur comme à l'extérieur des communautés roms.

Droits de l'homme & égalité

Des obstacles structurels entravent l'accès à la justice. Il convient d'y remédier de manière concertée, avec la participation active des communautés. La protection des droits de l'homme exige une coopération entre les parties prenantes qui doivent être organisées, s'organiser elles-mêmes et mener un travail de sensibilisation. La

société civile joue un rôle important dans l'identification et le signalement de la discrimination, la médiation et le soutien des communautés et du médiateur pour l'égalité. Une société civile consciente des mécanismes et outils disponibles pour protéger les droits de l'homme et combattre les violations peut porter les affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), ce qui contribue à la responsabilisation des gouvernements. Devant la Cour, les gouvernements doivent justifier leurs agissements et démontrer l'absence de racisme. Les décisions de la Cour et la bonne exécution des jugements contribue à la résolution des problèmes structurels. Par contre, les affaires de discrimination fondée sur le sexe (comme la violence domestique) et de préjugés ethniques sont parmi les plus difficiles à juger. La sensibilisation, le transfert et la multiplication des connaissances ainsi qu'un engagement durable de toutes les parties permettrait de protéger efficacement les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage. Le renforcement des capacités de la société civile et la mise en place de structures comme les groupes de travail internes aux organisations et à l'intérieur de celles-ci pourraient garantir la durabilité des changements. Le programme conjoint « JUSTROM » de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe a particulièrement favorisé le renforcement des capacités des femmes en facilitant leur accès à la justice par le biais d'actions de sensibilisation, de la diffusion d'informations et d'une assistance juridique. Une des réalisations importantes du programme a été la formation d'avocats, de magistrats et de policiers sur les thématiques de la non-discrimination, de l'égalité des sexes et des Roms. En Grèce, ce programme s'est illustré par l'organisation d'une assistance juridique gratuite aux apatrides et un amendement de la loi relative aux mères n'ayant pas enregistré les naissances. Ce type de collaboration avec les communautés, qui s'accompagne d'une diffusion d'informations juridiques et d'une coopération avec les institutions, figure au nombre des priorités du projet JUSTROM 3 en Grèce.

Il faut également régler les questions transversales si l'on veut obtenir l'égalité et le respect des droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage. Même si l'approche transversale n'est pas pleinement développée dans les documents d'orientation politique, le fait que le Plan la reconnaisse et la souligne mérite d'être salué. Il reste difficile de déterminer comment la perspective transversale peut-être adoptée dans la pratique parce que les États membres ne se sont pas encore tous dotés de lois offrant une protection contre les discriminations multiples (même si elles sont en préparation dans certains pays, comme la Roumanie). Les synergies et la coopération intersectorielle sont indispensables face aux problèmes transversaux et aux discriminations multiples. Il faut continuer à développer la double approche d'intégration pour lutter contre ces dernières.

Les femmes roms, les jeunes roms, les Roms LGBTQI+, les Roms pauvres des zones rurales et isolées ainsi que les enfants roms sont confrontés à des discriminations multiples et transversales. La dimension LGBTQI+ reste absente de nombreuses stratégies et législations pour l'égalité dans les États membres. La communauté LGBTQI+ rom est souvent « invisible » tant pour les institutions que pour les acteurs classiques de la société civile. Les clivages entre les militants classiques pour les droits des LGBTQI+ et pour l'égalité de genre et ceux qui militent en faveur des communautés des Roms et Gens du voyage traduisent un « déficit » de solidarité. Les femmes roms des zones rurales et reculées se heurtent à des difficultés supplémentaires dans l'accès aux soins de santé en raison de leur isolement et de l'absence d'assurance-maladie. Les services préventifs de soins prénataux sont trop souvent inaccessibles pour les femmes de la communauté des Roms et Gens du voyage, ce qui les prive d'un suivi médical approprié pendant leur grossesse. Les attitudes discriminatoires font également obstacle à l'accès aux soins de santé. La nouvelle loi polonaise contre l'avortement est considérée comme une violation des droits des femmes vulnérables. Les femmes et les filles roms sont également exposées à la violence, au sexisme, à la traite des êtres humains, aux mariages précoces/d'enfants/forcés, à l'obligation de se conformer au rôle qui leur est attribué et à des traditions patriarcales violant leurs droits fondamentaux. La sensibilisation peut induire une amélioration de la situation. Pourtant reconnus comme une violation des droits de l'homme et des droits de l'enfant, les mariages précoces et d'enfants continuent de poser problème et nécessitent des efforts ciblés des pouvoirs publics aux niveaux national et international.

Les communautés de Voyageurs d'Europe manquent de visibilité, comme l'attestent les représentants venus d'Irlande et de Belgique, et il convient d'encourager leur inclusion. La reconnaissance des caravanes comme un type légal de logement, la mise à disposition de sites adaptés pour l'accueil temporaire et permanent de caravanes, l'accès à des soins de santé et des services adaptés à leur culture et la prévention de la ségrégation scolaire sont autant de mesures aux effets potentiellement positifs.

L'antitsiganisme

La promotion et l'enseignement de la culture, de l'histoire et de langue des Roms et Gens du voyage peut favoriser le développement d'images positives et de la compréhension des problèmes des Voyageurs. Le travail de souvenir est également important pour sensibiliser les communautés. Il convient toutefois que l'information parvienne non seulement aux parties prenantes, mais aussi aux populations majoritaires. Elle doit donc être transmise dans un format et un langage facilitant la compréhension. L'enseignement de l'histoire et de la culture des Roms et Gens du voyage peut avoir des retombées positives à la fois pour les étudiants issus de ces communautés, grâce à la promotion de leur identité et du respect de soi et en favorisant leur inclusion, mais aussi sur la population majoritaire, au sein de laquelle il peut développer un plus grand respect pour ce peuple et prévenir l'antitsiganisme.

L'antitsiganisme est une forme particulièrement persistante, violente, récurrente et courante de racisme. C'est une idéologie fondée sur un sentiment de supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel nourri par des discriminations historiques qui se manifeste notamment par la violence, le discours de haine, l'exploitation, la stigmatisation et la discrimination la plus flagrante (ECRI RPG n° 13, 2011). Les mesures de lutte contre l'antitsiganisme doivent être élaborées et mises en œuvre dans tous les domaines de la vie, et notamment dans des secteurs comme l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, les médias, les services publics et la police. Des mesures doivent également être prises pour lutter contre la violence et les crimes racistes contre les Roms et les Gens du voyage. Le discours de haine fait souffrir tant les enfants que les adultes. La lutte contre le discours de haine est un autre domaine où une coopération efficace et structurée doit être mise en place entre la société civile et les autorités.

Seule une approche globale et pluridisciplinaire des problèmes des Roms et Gens du voyage faisant intervenir des représentants de cette communauté à tous les niveaux de l'élaboration des politiques (conception, développement, mise en œuvre et évaluation) peut améliorer la confiance mutuelle et favoriser la lutte contre l'antitsiganisme, qui fait l'objet d'efforts ciblés du CdE depuis 2005. Il a été traité dans des instruments comme la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN). La collecte de données officielles ventilées par genre, âge et appartenance ethnique, et l'ajout d'une catégorie « préjugés à l'encontre des Roms et Gens du voyage » dans les statistiques nationales sur les crimes de haine permettraient de mieux cibler les mesures contre l'antitsiganisme et contre ce que certains voyageurs appellent l'anti-nomadisme. A l'avenir, les 10^e et 11^e réunions du Dialogue mettront à particulièrement l'accent sur les questions de la lutte contre le discours de haine et l'antitsiganisme.

Education

En 2012, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a estimé que « le droit à l'éducation ne peut être pleinement exercé que si l'éducation est d'une qualité adéquate » (CM/Rec(2012)13). L'offre d'une éducation de qualité doit devenir à la fois une priorité et la norme pour les gouvernements nationaux, indépendamment du type d'école et de l'appartenance ethnique des élèves. Parfois, la ségrégation résulte de facteurs structurels, comme le regroupement dans certains quartiers. Les « écoles de Roms » ne doivent pas être privées de la possibilité de proposer un enseignement de qualité. Pour atteindre cet objectif, il faut non seulement leur consacrer des enseignants qualifiés, mais encore veiller à ce que ces derniers maîtrisent le romani.

La promotion et la protection des normes juridiques, ainsi que la protection contre la discrimination garantie par la Convention et la Cour européennes des droits de l'homme sont également importantes dans le domaine de l'éducation. Les gouvernements doivent veiller au respect des normes établies par la formation et le recrutement des enseignants, la sensibilisation et la promotion de l'inclusion. L'accès équitable doit devenir le principe fondamental d'une éducation inclusive afin de favoriser l'égalité des environnements d'apprentissage et des résultats scolaires. Une véritable équité dans le domaine de l'éducation exige d'apporter un soutien d'apprentissage supplémentaire, d'adapter à la fois les infrastructures scolaires et les contenus et d'élaborer des alternatives en matière d'instruments et d'approches pédagogiques.

Afin de promouvoir le développement de sociétés inclusives et solidaires, les écoles doivent accueillir les enfants des Roms et Gens du voyage dans un environnement positif où ils peuvent ressentir le soutien des enseignants et de leurs camarades. Cela suppose des mesures complexes, et notamment de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la mise en œuvre des politiques et la gestion de la diversité, de soutenir les professionnels de l'éducation dans l'adoption d'une approche globale de l'école et d'encourager le développement de communautés d'apprentissage, de favoriser la gouvernance démocratique des écoles, d'ouvrir des centres de soutien scolaire et d'améliorer les programmes d'enseignement. Seule une synchronisation et une coordination des efforts permettent de réussir l'intégration pédagogique. Le plan d'action stratégique encourage les gouvernements nationaux à chercher des solutions durables pour divers aspects de l'éducation inclusive et afin d'aider les communautés majoritaires à prendre conscience de son intérêt. Toutefois, il est important que toutes les parties intéressées réalisent qu'intégration n'est pas synonyme d'assimilation. L'éducation inclusive est un processus de développement scolaire qui suppose la mobilisation de toutes les parties - personnel enseignant et non enseignant, élèves, parents et autres acteurs locaux. Un plan individuel de développement d'une école inclusive, inspiré des valeurs inclusives (énoncées par exemple dans « l'Index pour l'inclusion »), est un outil flexible qui permet aux écoles de progresser à leur rythme et de définir des priorités en fonction de leur contexte local. Cette approche globale et inclusive de l'école, adoptée par le projet conjoint « INSCHOOL » Union européenne/Conseil de l'Europe a aussi produit des résultats remarquables en matière d'intégration éducative des étudiants roms. Elle a révélé que si les valeurs inclusives motivant les activités sont portées par l'ensemble de la communauté scolaire, au lieu de cibler uniquement les enfants roms, toutes les parties prenantes se mobilisent pour contribuer à l'instauration d'un environnement intégrateur. Pour assurer la durabilité des changements obtenus, une bonne formation des enseignants et une coopération active avec les pouvoirs publics sont indispensables.

Les Centres d'apprentissage communautaire mis en place par la société civile au Kosovo* se sont avérés très efficaces pour favoriser l'intégration scolaire des enfants roms parce qu'ils répondent aux besoins spécifiques des intéressés. Dans les communautés denses, ces centres peuvent aussi contribuer à la sensibilisation aux droits de l'homme et aux droits des citoyens.

Les programmes de bourses sont des dispositifs efficaces pour attirer des Roms vers l'enseignement universitaire. Le programme conjoint « INCLUDE » de l'UE/CdE a permis d'amorcer une telle tendance positive ces dernières années au Kosovo*. Au Portugal, le programme ROMED a également été une réussite remarquable dans le domaine de l'éducation. Outre les 15 boursiers qui ont ainsi pu obtenir un diplôme universitaire, ce programme a inspiré le gouvernement portugais qui propose désormais des bourses aux jeunes Roms pour les

* Toute référence au Kosovo dans le présent texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

encourager à fréquenter l'école. L'engagement politique et une bonne coordination entre les parties prenantes sont essentiels pour faire avancer l'intégration des Roms et Gens du voyage dans le système éducatif et leur intégration sur le marché de l'emploi.

Le défi de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a amplifié tous les problèmes auxquels les communautés des Roms et des Gens du voyage se heurtent en temps « normal » et a révélé des aspects qui appellent une analyse immédiate et une meilleure planification stratégique. Elle a souligné la vulnérabilité des parties prenantes partout en Europe, révélé les insuffisances et les lacunes des pouvoirs publics et mis en évidence la nécessité de prendre des mesures spécifiques contre les problèmes imminents et potentiels. Outre les problèmes liés à la pauvreté, les Roms et Gens du voyage et leurs communautés ont souffert de manière disproportionnée par l'accès limité aux soins de santé et aux services publics, un nombre plus élevé de violations des droits de l'homme, des discriminations ciblées et une diminution des possibilités éducatives. La connaissance limitée des langues nationales semble ajouter à la vulnérabilité des Roms et des Gens du voyage.

Les Roms et les Gens du voyage figurent parmi les groupes les plus durement touchés par l'actuelle pandémie de COVID-19 non seulement en raison de leur accès limité aux services essentiels, mais aussi parce qu'ils sont davantage exposés au discours de haine et à la violence. L'ECRI avait déjà prévenu en mai 2020 qu'en cas de restrictions mises en place par les gouvernements, ces derniers doivent veiller à ce qu'elles soient légales, strictement nécessaires, proportionnées et non discriminatoires. L'ECRI a également appelé les Etats membres à veiller à ce qu'en plus des considérations économiques et de santé publique, les mesures des pouvoirs publics conçues pour gérer les problèmes actuels liés à la pandémie et ses conséquences économiques prennent dûment en compte l'aspect des droits de l'homme. L'impact de la pandémie et des mesures correspondantes des gouvernements figure également parmi les questions qui continueront d'être examinées par le sixième cycle de suivi du respect des obligations des Etats membres par l'ECRI. Le Conseil de l'Europe prépare actuellement des lignes directrices visant à aider les gouvernements à traiter adéquatement les problématiques liées à la COVID-19 et les conséquences sur les communautés rom, sur la base d'une étude demandée par le Comité directeur sur l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), qui a approuvé ces conclusions à sa première réunion, en septembre 2020.

La crise a révélé que les besoins des Roms et Gens du voyage en matière d'éducation appellent des réponses structurelles afin de surmonter les défis émergents. Selon certaines estimations, la pandémie a coupé l'accès à l'éducation de plus de 30% des enfants roms d'Europe pendant plusieurs mois, en raison non seulement du manque de matériel électronique mais encore de l'incapacité des parents de leur assurer le soutien scolaire nécessaire. De plus, 3 enfants sur 4 des ménages pauvres et des zones rurales n'ont pas été couverts par les dispositions éducatives de leur pays. Pourtant, fin octobre 2020 aucune requête concernant l'accès à l'éducation n'avait encore été déposée auprès de la CEDH. Notons qu'en l'absence d'informations transmises par les ONG ou de procédures judiciaires, la CEDH ne peut pas réagir à de telles injustices du domaine de l'éducation. La pauvreté croissante des enfants est une autre conséquence négative que l'on peut attendre de la crise de la COVID-19. Pourtant, l'on accorde actuellement peu d'attention à ce problème.

La situation révèle qu'il faut d'urgence améliorer la coordination et promouvoir les mesures humanitaires et de défense des droits de l'homme. La pandémie de COVID-19 a permis de démontrer que si les pouvoirs locaux, les acteurs internationaux et les parties prenantes mettent en place des mécanismes et des vecteurs efficaces de coopération et de soutien, les urgences et les crises sont rapidement et dûment traitées. Les activités peuvent être efficacement adaptées et réorientées, et l'Equipe des Roms et Gens du voyage peut non seulement identifier les besoins en interventions humanitaires d'urgence, mais également mobiliser les soutiens et activement participer à la distribution des aides. Etant donné la crise, les programmes ont mis l'accent sur le renforcement

des capacités, les formations et les activités de projets nécessaires pour réorienter les efforts et apporter une assistance humanitaire aux groupes ciblés, selon les besoins. Quand des plateformes de dialogue et de coopération sont en place et opérationnelles, les défis peuvent être relevés à mesure qu'ils surviennent. Les participants à la 9^e réunion de Dialogue, qui représentent des programmes et des organisations (y compris de la société civile) ont décrit les efforts de mise en œuvre de mesures adaptées pour relever les besoins constatés :

- Tout en respectant les objectifs du Programme conjoint « JUSTROM 3 » de l'UE/CdE, ses activités ont été adaptées pour inclure la participation directe aux campagnes locales et nationales d'aide d'urgence, la diffusion d'information et la distribution d'articles d'hygiène, de matériel et de nourriture, faciliter l'accès des acteurs non roms menant des actions de prévention et/ou d'urgence (municipalités, ONG, Croix-Rouge, protection civile, etc., selon les contextes) aux communautés roms, assister les femmes rom responsables de communautés qui participent ou lancent des activités dans la collectivité pour prévenir, atténuer et/ou surmonter les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19, et organiser des consultations juridiques en ligne. Les confinements et les autres mesures prises en lien avec la pandémie de COVID-19, ainsi que le changement d'orientation immédiate et des modalités des activités du projet conjoint JUSTROM 3, actuellement mis en œuvre dans 9 localités de Bulgarie, de Grèce, d'Italie et de Roumanie, ont retardé les activités des projets, ce qui pourrait nuire à l'appropriation par les parties prenantes des réalisations et processus résultants.
- Le Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » a répondu aux besoins réels de la communauté rom suivant une approche ascendante et par l'identification et le ciblage des priorités. Sa proximité avec les intéressés et leur mobilisation dans un dialogue actif avec les institutions et les autorités a permis de l'adapter rapidement et de concevoir des mesures pour pallier la pandémie et d'autres problèmes urgents. Les réponses liées à la pandémie de COVID-19 ont constitué un volet additionnel du Programme sous la forme d'un complément au dispositif de petites subventions dans 48 communes. Au Monténégro, le complément « COVID » aux subventions accordées à l'ONG « Young Roma » a permis de soutenir localement les communautés des Roms et des « Egyptiens » qui ont reçu 6500 kg de farine, 4400 kg de colis alimentaires et 1800 kg de produits d'hygiène personnelle – pour une valeur totale de 8540 EUR.
- La fourniture et la distribution d'articles d'hygiène et de nourriture ont également été organisées par l'Etat grâce au financement du programme ROMED au Portugal. Lors de la première vague de la pandémie, un soutien direct aux intéressés a été assuré avec la participation active des groupes d'action communautaire.
- Le programme conjoint ROMACT a adapté ses activités sur le terrain et a fait participer les communautés locales à la mise en œuvre d'une série d'initiatives de soutien à l'intention des plus vulnérables. Le dispositif de petites subventions a profité des fonds et des moyens du programme conjoint mobilisés par l'Equipe des Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe grâce aux contributions volontaires des Etats membres. Les municipalités, les écoles et les organisations de terrain ayant mené les actions au niveau local ont mis l'accent sur la sensibilisation et la protection contre le virus tout en s'efforçant de répondre aux besoins urgents, notamment dans les domaines de l'hygiène, de l'assainissement, de l'alimentation et du soutien scolaire aux personnes les plus durement frappées par la pandémie. A ce jour, près de 50 000 bénéficiaires ont pu être couverts grâce à 42 subventions octroyées en Bulgarie et 31 en Roumanie.
- La mise en œuvre du deuxième cycle d'INSCHOOL a été gelée par les confinements liés à la pandémie de COVID-19. Afin de répondre aux besoins urgents et d'atténuer les retombées négatives sur l'enseignement (et sur les enseignants, les parents et les enfants participant au projet), de petites

subventions ont été offertes pour faciliter la numérisation de l'enseignement et l'adaptation à l'enseignement et à l'apprentissage en ligne. La promotion de l'utilisation des nouvelles technologies d'apprentissage dans les communautés des Roms et Gens du voyage devrait faire partie intégrante de tous les projets relatifs à la qualité de l'éducation et des services de soutien scolaire. Une des adaptations réalisées pour s'adapter à l'évolution de l'environnement du projet a été de jouer le rôle de médiateurs entre les diverses écoles et les ministères concernés. Cette initiative a permis au projet d'obtenir des moyens pour acheter du matériel, former des enseignants et concevoir des mesures de prévention de l'abandon des études par les enfants des pays et localités les plus défavorisés couverts par le programme.

- Les perturbations des systèmes éducatifs en Europe, au printemps 2020, ont impacté tous les enfants, parents et enseignants mais ce sont les groupes à faibles revenus et marginalisés qui ont été les plus affectés, et la crise a révélé que les aspects financiers ne sont pas le seul paramètre important pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement en ligne et la qualité des cours à distance. L'implication des parents et l'amélioration des compétences numériques des parents et des enfants ont également joué un rôle essentiel. Grâce au dispositif de petites subventions du Conseil de l'Europe, des écoles de Roumanie ont pu organiser des activités de conseil pour les étudiants, les parents et les enseignants, ce qui leur a permis de mieux tirer parti de l'enseignement en ligne. En collaboration avec des collectivités locales, des écoles ont mis au point des mesures favorisant le retour à l'école des étudiants durement touchés par la réorganisation des cours en ligne. Outre la numérisation des processus d'enseignement et d'apprentissage, un soutien supplémentaire par des enseignants et entre pairs a été organisé afin de permettre aux élèves de réduire leur retard. De ce point de vue, la crise a eu un effet positif par la promotion de la solidarité et de l'intégration dans le domaine de l'éducation. Par contre, les gouvernements nationaux ne se sont pas encore tous mobilisés contre le risque d'augmentation du décrochage scolaire lié aux difficultés engendrées par la pandémie.

RECOMMANDATIONS

Au Conseil de l'Europe

1. Les stratégies d'intégration ne sont pas une fin en soi mais des cadres. Elles devraient refléter le contexte et permettre des adaptations aux évolutions de l'environnement. Les différences régionales dans les problèmes et besoins spécifiques devraient faire l'objet d'un traitement approprié. La définition et la budgétisation des mesures adéquates des pouvoirs publics en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage s'appuient sur la collecte de données ventilées selon l'appartenance ethnique, le genre, l'âge, etc. Cette collecte de données doit se faire dans le respect des droits de l'homme. Il faudrait adopter une manière plus délicate de gérer l'identité des différentes personnes. Le respect de la dignité humaine et du droit à des identités multiples devrait dominer toutes les mesures des pouvoirs publics et tous les documents stratégiques. Il faudrait donc envisager d'adopter, dans les stratégies, la notion de « groupes exposés à la vulnérabilité », en approfondissant les défis spécifiques et la planification des diverses mesures et en faisant participer aux processus les représentants des groupes spécifiquement ciblés. Le Conseil de l'Europe devrait définir des lignes directrices sur la manière de transposer le Plan dans les divers contextes locaux.
2. Développer les mécanismes de dialogue et de coopération structurés entre les communautés de Roms et de Gens du voyage, la société civile, les pouvoirs publics et les organisations internationales pour améliorer la capacité des sociétés à surmonter les crises et leurs conséquences négatives. Améliorer la coordination entre tous les acteurs pour renforcer la mise en œuvre des programmes d'intégration des Roms. Il convient donc que le Conseil de l'Europe invite les gouvernements des Etats membres à désigner ou à créer une fonction ou une institution chargée de coordonner et de soutenir la mise en œuvre du Plan, d'entretenir activement les contacts avec les parties prenantes, de collecter des informations, de suivre les progrès et de faire rapport

au gouvernement national et au Conseil de l'Europe. Les bilans de la mise en œuvre du Plan devraient annuellement faire partie intégrante de la deuxième réunion (d'automne) du Dialogue, quel que soit le thème spécifique de celle-ci.

3. Sensibiliser les autorités locales et nationales à l'importance de faire participer les Roms et Gens du voyage aux processus décisionnels et à la mise en œuvre de programmes et d'initiatives. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe devrait consacrer des efforts supplémentaires visant à former les fonctionnaires et à les équiper des connaissances et des compétences nécessaires pour aller à la rencontre des parties prenantes et mettre en place des mécanismes de dialogue au niveau local. Envisager, pour faciliter l'interaction entre les pouvoirs publics et les communautés, de favoriser la participation de médiateurs roms dans les administrations locales et d'ouvrir aux Roms et Gens du voyage la possibilité de représenter leur communauté dans les instances publiques et politiques. Dispenser des formations aux experts juridiques, aux avocats et aux services répressifs comme la police afin de renforcer leur capacité de reconnaître et de gérer efficacement les affaires d'intersectionnalité et de discriminations multiples. Mener des activités de sensibilisation au niveau de la société civile en général et des parties prenantes en particulier parallèlement à la formation des professionnels.
4. Favoriser le renforcement des capacités au niveau de la société civile afin de promouvoir son implication dans la vie publique et politique et de renforcer la participation des représentants des communautés des Roms et des Gens du voyage. Cela permettra de surmonter les lacunes en matière de culture citoyenne et le manque d'expérience en matière d'auto-organisation. Il faut également identifier et former les dirigeants activement mobilisés en faveur de la communauté des Roms et Gens du voyage afin de leur permettre de devenir les moteurs de changements positifs. Le PAS devrait particulièrement concentrer son attention sur la promotion de la participation active, à la vie publique et politique aux niveaux local et national, de groupes sous-représentés de la communauté des Roms et Gens du voyage comme les jeunes, les femmes et les personnes LGBTQI+.
5. Afin d'apporter une réponse adéquate aux discriminations multiples et à l'intersectionnalité, il convient de développer et d'améliorer les synergies et la coopération entre les différents niveaux de l'administration et les divers types d'acteurs. Garantir l'accès à la justice, ce qui suppose la mise en place de centres de conseil dans les tribunaux, d'éliminer les barrières linguistiques et de sensibiliser les parties prenantes au problème de l'intersectionnalité. Intégrer la protection des droits des communautés LGBTQI+ aux stratégies générales de promotion de l'égalité des Etats membres et aux stratégies d'inclusion des Roms. Veiller à la participation active des organisations de femmes roms aux débats publics et initiatives internationaux et nationaux.
6. Afin d'induire des changements positifs et durables, les gouvernements devraient concevoir et soutenir des programmes éducatifs et/ou de sensibilisation à l'intention des non-Roms (population majoritaire et autres minorités). Il convient d'intensifier les efforts d'intégration de cet aspect, qui constitue un outil de lutte contre l'antitsiganisme et de promotion de l'intégration et de la cohésion sociale. La sensibilisation aux communautés des Roms et Gens du voyage, à leur culture, à leur expérience historique et à leurs problèmes actuels doit viser non seulement les parties prenantes, mais aussi la société en général. Il convient donc de préparer et de diffuser des messages ciblés dans les langues et les formats les plus adaptés.
7. Veiller à ce que l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes soit transversale dans tous les projets, activités et initiatives ciblant les Roms et Gens du voyage. La protection des droits des femmes de la communauté des Roms et Gens du voyage exige des efforts d'intégration de cette dimension à l'intérieur comme à l'extérieur de leur communauté.

8. Le Conseil de l'Europe devrait attirer l'attention des gouvernements nationaux sur le risque accru d'abandon scolaire des étudiants des communautés des Roms et Gens du voyage résultant des difficultés scolaires subies pendant la pandémie de COVID-19. Des mesures spéciales assorties de financements supplémentaires devraient être mises en place pour remédier à cette situation. Une attention particulière devrait être accordée à la prévention de l'abandon scolaire des filles des Roms et des Gens du voyage.
9. Avant de finaliser et de lancer la nouvelle Stratégie des droits de l'enfant, le Conseil de l'Europe devrait organiser des consultations avec les parties prenantes des Roms et Gens du voyage. Les avis et les suggestions des représentants des Roms et Gens du voyage devraient être pris en compte dans la nouvelle Stratégie. Il faut y prendre fermement position contre le travail des enfants et les autres formes d'exploitation. Des mesures doivent aussi être prises pour réduire l'impact prévisible de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté des enfants.

A la société civile des Roms et Gens du voyage

1. Il faut non pas diviser, mais consolider la société civile par des rapprochements entre la société civile *majoritaire* et les organisations des *Roms et Gens du voyage*. Tout fossé qui les sépare doit être comblé. Les militants roms et non roms qui protègent les personnes LGBTQI+, les femmes, les droits de l'enfant, etc., devraient unir leurs forces. Les ONG de la population majoritaire devraient offrir aux Roms et Gens du voyage appartenant à des groupes sous-représentés, comme les jeunes, les femmes et les LGBTQI+, des possibilités de participer à leurs activités et de devenir visibles.
2. Une lutte efficace contre l'antitsiganisme dans tous les domaines de la vie exige la participation active de la société civile, l'adoption de mesures ciblées et leur projection dans les stratégies/plans nationaux pour les Roms. Pour garantir la viabilité et le maintien des changements (positifs) et encourager l'application des lois existantes, la société civile devrait développer sa capacité de faire rendre des comptes aux gouvernements. Les parties prenantes des Roms et Gens du voyage devraient activement se mobiliser et assumer la responsabilité de contrôler et de faire avancer les procédures. Les organismes de promotion de l'égalité devraient être invités à devenir des partenaires des communautés des Roms et Gens du voyage dans leurs efforts de lutte contre la discrimination et le racisme.
3. Les petites écoles des zones isolées ou de forte concentration des communautés roms ne doivent pas être fermées au prétexte qu'elles provoqueraient une ségrégation, parce que cela entraverait davantage encore l'accès des enfants roms à l'éducation. Un enseignement de qualité devrait également être dispensé dans ces établissements, par des enseignants maîtrisant le romani. Il convient donc que la société civile sensibilise les gouvernements à l'importance d'investir dans la formation linguistique (en romani) d'enseignants qualifiés et pas seulement dans la formation d'enseignants d'origine ethnique rom.
4. En temps de crise, les priorités de financement public devraient être adaptées aux besoins émergents des groupes les plus vulnérables. Les mesures générales devraient être prévues par la loi, non discriminatoires et strictement nécessaires, ainsi que développées dans le respect des droits de l'homme. La société civile devrait participer à la conception et à la mise en œuvre de telles mesures.

Si un dialogue et une coopération efficaces interviennent simultanément à différents niveaux – local, régional, international, de terrain – ils peuvent induire un changement positif réel et durable. Le croisement des différentes perspectives et la mobilisation active de tous les acteurs sont des mécanismes permettant de rassembler les sociétés et d'améliorer leur capacité à gérer les problèmes émergents et les situations de crise. La collaboration est le seul moyen d'avancer.

LIST OF PARTICIPANTS

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

European Roma Rights Centre (ERRC)

RORKE Bernard

European Roma Rights Centre (ERRC)
Hungary/Hongrie

Phiren Amenca International Network

LABODA Georgina

Phiren Amenca International Network
Roma Rapporteur of the Joint Council on Youth, Council of Europe
Hungary/Hongrie

Roma Education Fund (REF)

POPENKO Viola

Roma Education Fund (REF) Country Coordinator for Ukraine
Ukraine

NATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

Albania/Albanie

KORRA Xhesika

Institute of Romani Culture in Albania

Belgium/Belgique

JANSSENS Kim

Woonwagenbewoners en Roma, Minderhedenforum

Czech Republic/République tchèque

DVORAKOVA Antonie

Olomouc University Social Health Institute

Greece/Grèce

ILIADIS Christos

National Co-ordinator of the EU/CoE Joint Programme JUSTROM

KARAGIANNI Alexandra

Panhellenic Roma Confederation "Ellan Passe"
Legal Advisor in the EU/CoE Joint Programme JUSTROM

Ireland/Irlande

FAY Ronnie
Co-Director
Pavee Point Traveller and Roma Centre

POWER Nancy
National Traveller MABS

Republic of Moldova/République de Moldova

DUMINICA Ion
Roma Public Association "Porojan"

Montenegro/Monténégro

JAHA Samir
NGO Mladi Romi
Programme implementor of the EU/CoE Joint Programme ROMACTED

Netherlands/Pays-Bas

PINTILIE Georgeta
Radio La Benevolencija

Norway/Norvège

STOEN Lillan
Taternes Landsforening (Organisation for Travellers)

Portugal

GONCALVES Bruno
Letras Nomadas Cigana
Council of Europe Roma Political Schools in Portugal

Romania/Roumanie

GHEORGHE Carmen
President
e-Romnja Association for promoting Roma women's rights

MARIN Constantin Stefanita
National University of Political Studies and Public Administration

MIHAIESCU Oana
Facilitator in the EU/CoE Joint Programme INSCHOOL

Serbia/Serbie

CERIMOVIC Vesna
Roma Women's Group Rromnjako Ilo

JOVANOVIC Danica
Association of Roma Novi Becej

Slovenia/Slovénie

TAHIROVIC JELENC Haris
Union of Roma Communities (Umbrella Organisation)

Spain/Espagne

GOMEZ Demetrio
President
Ververipen Rroms for the Diversity

Turkey/Turquie

ÇUHADAR Ekin
Zero Discrimination Association

Ukraine

MOTYLYUK Oleksiy
"Podolsky Mediation Center"

European Union/Union européenne

PETKOVA Hristina
European Commission, Directorate General of Justice and Consumers

**Permanent Representations to the Council of Europe /
Représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe**

Georgia/Géorgie

LOMINADZE Ana
Deputy to the Permanent Representative

Germany/Allemagne

SCHMIDT Alexander

Deputy to the Permanent Representative

Hungary/Hongrie

OSZTOLYKAN Agnes

Deputy to the Permanent Representative

Romania/Roumanie

CIUCA Ramona

Deputy to the Permanent Representative

**COUNCIL OF EUROPE COMMITTEES AND BODIES /
COMITES EET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Committee of Ministers / Comité des Ministres

Ambassador Ivan ORLIĆ

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Bosnia and Herzegovina to the Council of Europe / Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe
Chair of the Committee of Ministers' Rapporteur Group on Social and Health Questions (GR-SOC) / Président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les questions sociales et de la santé (GR-SOC)

**Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) /
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

PARENT Guillaume

Secretariat of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development

Conference of International Non-Governmental Organisations (INGOs) / Conférence des OING

RURKA Anna

President of the Conference of INGOs

European Court of Human Rights / Cour européenne des droits de l'homme

BOJI-TAHVANAINEN Bianca

Senior Lawyer, Registry of the European Court of Human Rights Court / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

**European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) /
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)**

LINDBERG Mats

Programme Advisor, Secretariat of the Europe Commission against Racism and Intolerance

**Framework Convention for the Protection of National Minorities (FCNM) /
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM)**

GUET Michael

Resource Person on Roma and Traveller Issues
Secretariat of the FCNM

**Committee of Experts on Roma and Traveller Issues (ADI-ROM) /
Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)**

ANĐELIĆ Tatjana

ADI-ROM Chair/Présidente
Head of Department for European integration, programming and implementing of EU funds
Ministry for Human and Minority Rights
Montenegro/Monténégro

HERO Ján

ADI-ROM Vice-Chair
Adviser to the State Secretary
Office of the State Secretary I
Slovak Republic/République slovaque

TAHIRI Alen

ADI-ROM Member and Substitute Rapporteur on Anti-Gypsyism, Hate Speech and Violence
Director, Government Office for Human Rights and Rights of National Minorities
Mesnička 23, 10000 Zagreb
Croatia/Croatie

ĐOKIĆ Aleksa

Head of Service, Government Office for Human Rights and Rights of National Minorities
Mesnička 23, 10000 Zagreb
Croatia/Croatie

KAMBERI Mabera

ADI-ROM Member and Gender Equality Rapporteur (GER)
Head of Department for Coordination and Technical Assistant to the Minister
Ministry of Labour and Social Policy
North Macedonia/Macédoine du Nord

Joint Council on Youth

LABODA Georgina

Phiren Amenca International Network
Roma Rapporteur of the Joint Council on Youth, Council of Europe
Hungary/Hongrie

Independent Experts/Experts indépendants

POPOVA Zora, Dr.

General Rapporteur
Independent Expert
Bulgaria/Bulgarie

VARGA Bernadett

Public Health Policy Specialist (Migrants & Ethnic Minorities)
Belgium/Belgique

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Rule of Law (DG I) /
Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit (DG I)

MOHÁCSI Máté

Legal Officer
Department for the Execution of Judgements of the ECtHR

JANCZAREK Szymon

Legal Officer
Department for the Execution of Judgements of the ECtHR

Directorate General of Democracy (DG II) / Direction générale de la Démocratie

Directorate of Democratic Participation / Direction de la participation démocratique

Education Department

PLATON Margareta

Co-operation and Capacity Building Division

ROGOVA-DAMONI Vjosa

Youth Department

GOMES Rui

Head of Division
Education and Training Division

Directorate of Human Dignity, Equality and Governance

Human Dignity and Gender Equality Department

Gender Equality Division / Division de l'égalité entre les femmes et les hommes

GRÉBOVAL Cécile

Programme Manager Gender Mainstreaming / Gender Equality Advisor

Responsable de programme, Gender Mainstreaming / Conseillère en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Directorate of Anti-Discrimination

SCHOKKENBROEK Jeroen
Director of Anti-Discrimination

Children's Rights and Sport Values Department

Children's Rights Division / Division des Droits des Enfants

JENSDOTTIR Regina
Head of Division

Anti-Discrimination Department

GORSETH Hallvard
Head of Department

Inclusion and Anti-discrimination programmes / Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination

GUIDIKOVA Irena
Head of Division

Sexual Orientation and Gender Identity / Orientation sexuelle et identité de genre

TSETSEKOU Eleni
Head of Unit

Roma and Travellers Team / Equipe des Roms et des Gens du Voyage

GORSETH Hallvard
Head of Department a.i. for the Roma and Travellers Team

AFFLERBACH Thorsten
Head of Division for the Roma and Travellers Team

AILINCAI Aurora
Deputy Head of Division for the Roma and Travellers Team

BECHTEL Wolfram
Co-Secretary to the ADI-ROM

GAILLARD Oana
Project Officer, EC/CoE Joint Programme INSCHOOL

HUTTU Henna
Programme Manager

OPRISAN Ana

DRT0(2020)4

Programme Manager, EC/CoE Joint Programme ROMACT

STOJISAVLJEVIC Ljiljana

Administrative Assistant

TREHARNE Gareth

Administrative Assistant

VASIĆ Marina

Project Officer, EC/CoE Joint Programme ROMACTED

VRABAC Nedim

Project Manager, EC/CoE Joint Programme JUSTROM

MICHON Romane

Trainee

Interpreters/Interprètes

Français

BEDDOWS-LARIVIERE Amanda, WORDSDALE Derrick, DI STEFANO Katia

Romani

SIMA Diana , KIRILOVA Diana, MILE Saimir